

Lundi 9 mai 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 9 mai à 20 h 00.

Sont présents : Mesdames les conseillères Marie-Josée Caron et Julie Nadeau et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde, Bernard Fortin et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-05-104

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter.

2022-05-105

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2021 PAR LA FIRME COMPTABLE MALLETTE S.E.N.C.R.L.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte le rapport financier de l'année 2021, tel que préparé par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L., et représentée par Monsieur Pascal Briand.

2022-05-106

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2022-05-107

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022, totalisant une somme de 40 945,48 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 40 945,48 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2022-05-108

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 68 AFIN D'ENCADRER LA PRODUCTION DE CANNABIS SUR LE TERRITOIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska souhaite modifier son règlement de zonage numéro 68 afin d'encadrer la production de cannabis sur son territoire dans l'objectif d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2022, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adopte le « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 68 afin d'encadrer la production de cannabis sur le territoire » ainsi qu'il suit, à savoir : (**voir au livre des règlements**).

2022-05-109

NOMINATION DES CONCILIEURS/ARBITRES 2022

ATTENDU QUE la résolution 2016-08-127 mandatait Madame Hélène Lévesque en tant que conciliateur-arbitre pour la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

ATTENDU QUE suite aux départs de Messieurs Donald Guy et Gilles Plourde, la liste des inspecteurs en bâtiment et en environnement formés pour agir à titre de conciliateur-arbitre a été mise à jour;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ C C-47.1), la nomination d'un conciliateur-arbitre est obligatoire pour toute municipalité qui a une zone verte ou des terres exploitées à des fins agricoles ou forestières;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a effectué une mise à jour au niveau de l'entente conciliateur-arbitre 2022 et qu'il y a lieu de nommer les inspectrices en bâtiment et en environnement Mesdames Hélène Lévesque et Janie Roy-Mailloux à ce titre pour la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme Mesdames Hélène Lévesque et Janie Roy-Mailloux, inspectrices en bâtiment et en environnement en tant que conciliateurs-arbitres afin de gérer les mésententes en vertu des articles 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales.

2022-05-110

OFFRE DE SERVICE POUR LE BALAYAGE DES RUES 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska retienne l'offre de services de *Gregtech Inc.* de Rivière-du-Loup au tarif horaire de 145,00 \$ (excluant les taxes) comprenant un camion ramasseur muni d'un système d'eau pour contrôler la poussière pour le balayage des rues pour l'année 2022.

2022-05-111

OFFRE DE SERVICES POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES BORDURES DE CHEMINS POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska retienne l'offre de services de *Les entreprises Guy et Pascal Dubreuil Inc.* de Rivière-du-Loup au taux horaire de 130,00 \$ pour le débroussaillage et de 135,00 \$ pour le transport pour la saison 2022.

2022-05-112

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) composés de :

M. Bernard Fortin, représentant municipal, au Siègne #1
M. Matthieu Gagné, représentant municipal, au Siègne #2
Mme Marie-Claude Soucy, représentante de la communauté, au Siègne #3
Mme Danielle Dionne, représentante de la communauté, au Siègne #4
M. Yves Lebrun, représentant de la communauté, au Siègne #5

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du mandat des dits membres qui deviendra à échéance après le 6 juillet 2022 sauf pour Madame Marie-Claude Soucy qui ne désire plus faire partie du comité et qui devra être remplacée en cours d'année;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de retrouver un équilibre, les siègnes impairs seront élus pour seulement un an et par la suite les renouvellements seront en alternance soit les siègnes impairs seront renouvelés aux années impaires (2023) et les siègnes pairs lors des années paires (2024) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil renouvelle le mandat de Madame Danielle Dionne et de Messieurs Bernard Fortin, Matthieu Gagné et Yves Lebrun en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ce, pour la période du 11 mai 2022 au 10 mai 2023.

2022-05-113

OFFRE DE SERVICE POUR EFFECTUER LE SUIVI D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) POUR UN PROJET DE GARAGE MUNICIPAL À SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du garage municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska fait face à de nombreuses problématiques et n'est plus aux normes depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'état de désuétude générale et le niveau de fonctionnalité du bâtiment soulèvent des inquiétudes au niveau de la sécurité des employés;

CONSIDÉRANT QUE la vétusté occasionne des heures supplémentaires lors des inondations, la priorité étant d'apporter des réparations au garage avant de réparer la machinerie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation lance un programme d'aide financière soit un programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et que la Municipalité pourrait bénéficier dudit programme, conditionnel à utiliser le bois comme matière première;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande un carnet de santé du garage désuet préparé par un professionnel ainsi qu'une mise en plan d'esquisses préliminaires (vue en plan et façade) de la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. offre ses services pour effectuer le suivi de la demande de subvention PRACIM en présentant la demande d'aide financière avec tous les documents requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte l'offre de service de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour effectuer le suivi d'une demande d'aide financière au programme PRACIM, en incluant le suivi de ladite demande, pour un carnet de santé en structure du bâtiment actuel et des esquisses préliminaires au coût de 3 156,07 \$ (incluant les taxes).

2022-05-114

ADHÉSION À LA FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de verser une contribution financière annuelle et récurrente pour les trois prochaines années (2022 – 2025) soit un montant de 270,00 \$ (0.50 \$/citoyen X 540).

2022-05-115

DEMANDE DE FINANCEMENT – ÉCOLE SAINT-BRUNO

ATTENDU QUE l'École de Saint-Bruno ont eu l'occasion de faire des activités diversifiées telles que récréatives, culturelles et sportives malgré le contexte présent au cours de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE l'école demande la collaboration de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska afin de pouvoir réaliser ses activités de fin d'année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accorde un montant de 250,00 \$ à l'École Saint-Bruno pour l'organisation d'activités à la fin de l'année scolaire.

2022-05-116

MANDAT À ME RINO SOUCY DE DHC AVOCATS CONCERNANT UN LITIGE AVEC UN CITOYEN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a un litige avec un citoyen et ce malgré les avis et les lettres expédiés à celui-ci par notre inspectrice en bâtiment et en environnement de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que ce dossier doit être remis à un aviseur légal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate Me Rino Soucy de DHC Avocats pour régulariser le dossier avec ledit citoyen qui n'a aucunement considéré les demandes faites par l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la MRC de Kamouraska.

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie / Matières résiduelles:

- Pavage du Rang Ste-Barbe a été remis selon un changement dans l'horaire de l'entrepreneur;
- Offres d'emploi sur Facebook le plus tôt possible pour engager 2 employés au niveau de la voirie municipale;
- Retenir un montant sur dernier versement de l'entrepreneur en déneigement (pour qu'il termine les réparations de pancartes, etc.)

Administration et développement:

- Agente de développement, Amélie Gauvin va débiter le 13 juin 2022.

Comité d'embellissement / Mycologie:

- Collecte de canettes – 250. \$ remis en don à l'Ukraine;
- Nettoyage des fossés le 21 mai prochain;
- Un compte rendu a été rédigé à la suite de la rencontre Teams en lien avec la création du mycosentier le 19 avril 2022;
- Prochaine rencontre concernant le sentier mycologique avec Pascale G. Malenfant qui viendra visiter le sentier proposé et certains membres du conseil;
- La pancarte pour les indications est en préparation.

Sécurité publique / incendie / changements climatiques:

- Les bornes 9-1-1 seront installées dans les prochaines semaines;

Bibliothèque et communication:

- Exposition sur la forêt;

Comité des loisirs / Art et culture:

- Marché aux puces le 26 juin dans le stationnement de l'école – tarif 15 \$/table;
- Le comité est toujours en recrutement pour trouver des membres – les intéressés.ées peuvent donner leur nom à la Municipalité.

Monsieur le maire, Richard Caron mentionne qu'il y a une consultation citoyenne prévue le 16 mai 2022 à 19h00. Les citoyens qui désirent venir discuter avec le conseil municipal sont les bienvenus.

2022-05-117

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2022-05-118

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 45.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron